

L'INSTITUT

L'institut de formation rattaché au Centre Hospitalier de Saint Marcellin est une structure à taille humaine.

L'IFAS se veut un lieu d'échange et de construction des nouveaux professionnels aides-soignants afin d'assurer leurs futures missions en tenant compte des aspects humains, éthiques et juridiques de la profession.

EQUIPE

Directrice: Martine KRAJEWSKI

Responsable administrative: Chrystelle DIDIER

Responsable pédagogique: Christine BROCVIELLE

Formateurs permanents: Marc DELSOL et Henriette SYLVESTRE

LOCAUX

CDI avec connexion internet, revues numériques et entraînements formatifs en e.learning

Chambres avec observatoire

Salle de cours

Salle de détente / Salle de restauration

Salle de reprographie

Lingerie

PLAN D'ACCES



Par la route, D1092 ou A49 péage de St Marcellin

Par le train, gare de St Marcellin

A 5 minutes à pieds du centre-ville de St Marcellin

LE METIER

L'aide-soignant est un professionnel qui a reçu, dans une école agréée, une formation sanctionnée par le :

DIPLOME D'ETAT D'AIDE SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci.

Dans ce cadre, il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle de soins. Il accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extra hospitalier, il participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.



Cette formation est autorisée par la Région Auvergne Rhône Alpes qui concourt à son financement

INSTITUT de FORMATION d'AIDES SOIGNANTS (IFAS) de ST MARCELLIN

.COMPLET (24 places)

.ALLEGE (8 places dont 3 places réservées BAC PRO ASSP et SAPAT)

.VAE



Centre Hospitalier de Saint-Marcellin
IFAS

1 Avenue Félix Faure

38160 SAINT-MARCELLIN

☎ 04 57 82 80 04

Mail : ifas@chstmarcellin.eu

Site: <http://ifasstmarcellin.jimdo.com>

Page facebook : ifasstmarcellin

LE CONCOURS

Pour accéder aux épreuves de sélection,

- les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.
- aucun diplôme n'est requis.

Inscription aux épreuves de sélection	Octobre à Décembre
Epreuve d'admissibilité	Courant Février
Epreuve d'admission	Courant Mars
Entretien de sélection	Courant Mars
Résultats des épreuves de sélection	Courant Mars
Rentrée	1ere semaine de Septembre

Épreuve d'admissibilité

1ère partie: culture générale

A partir d'un texte de culture générale et portant sur un sujet d'actualité sanitaire et social:

- dégager les idées principales du texte
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions

2ème partie: questions à réponses courtes

Une série de dix questions à réponse courte:

- 5 questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine
- 3 questions portant sur les quatre opérations numériques de base
- 2 questions d'exercices mathématiques de conversion

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, les candidats titulaires d'un titre ou diplôme :

- Homologué de niveau IV
- Du secteur sanitaire ou social approuvé au moins de niveau V
- Etranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays obtenu
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études infirmières non admis en seconde année

Épreuve d'admission

Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions

Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant

Sont dispensés de modules de la formation, les candidats titulaires d'un titre ou diplôme :

- les candidats VAE titulaire de la décision du jury devant suivre des modules complémentaires
- les élèves aide-soignant n'ayant pas satisfaits à l'ensemble des évaluations après rattrapage
- les titulaires du Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture
- les titulaires du Diplôme d'état d'ambulancier
- les titulaires du Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile
- les titulaires du Diplôme d'état d'aide médico-psychologique
- les titulaires du Titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- les titulaires ou en terminale du Baccalauréat professionnel "accompagnement, soins, services à la personne"
- les titulaires ou en terminale du Baccalauréat professionnel "services aux personnes et aux territoires"

Entretien de sélection

sur dossier

sur entretien

LA FORMATION

La formation débute en septembre et se termine en juillet. Elle comprend 44 semaines, sur la base de 35 heures par semaine, dont 3 semaines de vacances.

Enseignement théorique

Il représente 17 semaines, soit 595 heures, répartis en 8 modules :

- .Module 1 : accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- . Module 2 : l'état clinique d'une personne
- . Module 3 : les soins
- . Module 4 : ergonomie
- . Module 5 : relation communication
- . Module 6 : hygiène des locaux hospitaliers
- . Module 7 : transmission des informations
- . Module 8 : organisation de travail

Enseignement pratique

Il représente 24 semaines, soit 840 heures, répartis en 6 stages de 4 semaines sur des établissements privés ou publics de spécialités diverses.

LE COUT DE LA FORMATION

CURSUS COMPLET		CURSUS ALLEGE	VAE
60€	Frais d'inscription	30€	/
100€	Droit d'entrée	50€	/
8.40€/h	Cout pédagogique	9.50€/h	12.71€/h

L'AFGSU (Attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgence) de niveau 2 est incluse dans le module 3.

Des aides financières sont possibles, sous conditions :

- .Région Auvergne Rhône Alpes, Pole emploi
- .Employeur
- . OPCA (Organisme Paritaires Collecteurs Agréés)